

Actualité du droit du travail : jurisprudence et réformes récentes

Chaque semestre, la chambre sociale et le législateur déplacent les lignes · et les pratiques RH d'hier deviennent les condamnations de demain. En une demi-journée, un avocat praticien décrypte pour vous les arrêts et textes qui comptent, et traduit chacun en consigne opérationnelle.

 DURÉE Demi-journée · 3 h 30	 FORMAT Distanciel	 NIVEAU Perfectionnement	 SECTEUR Secteur privé
--	--	--	--

OBJECTIFS

- 1 Identifier les arrêts marquants de la chambre sociale de la Cour de cassation sur les douze derniers mois
- 2 Repérer les textes récents (lois, décrets) applicables et leur calendrier d'entrée en vigueur
- 3 Traduire chaque évolution en consigne opérationnelle pour la gestion quotidienne des ressources humaines
- 4 Prioriser les pratiques internes à réviser pour réduire l'exposition contentieuse

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, RRH, juristes d'entreprise, responsables paie et managers expérimentés souhaitant une mise à niveau annuelle. Convient aux professionnels des secteurs privé et public employant des salariés de droit privé.

PRÉREQUIS

Pratique opérationnelle du droit du travail (ou avoir suivi les formations F12 ou F13). Cette séance d'actualité suppose la maîtrise des notions de base.

PROGRAMME

1 Lire et exploiter la jurisprudence : méthode express

- Anatomie d'un arrêt de la chambre sociale : moyen, motivation enrichie, portée normative
- Distinguer revirement, précision et arrêt d'espèce : ce qui oblige à changer les pratiques et ce qui n'y oblige pas
- Où et comment suivre l'actualité : sources officielles, lettres de la Cour de cassation, alertes utiles

2 Panorama de la jurisprudence de l'année écoulée par thème

- Contrat de travail : clauses, période d'essai, requalification · les décisions qui modifient la rédaction des contrats
- Discipline et rupture : licenciement, rupture conventionnelle, application du barème d'indemnisation et cas de nullité
- Temps de travail : forfait-jours, preuve des heures supplémentaires, astreintes
- Santé au travail : harcèlement, obligation de sécurité, inaptitude et reclassement
- Preuve et numérique : messageries, géolocalisation, vidéosurveillance · la recevabilité des preuves en évolution

Actualité du droit du travail : jurisprudence et réformes récentes

PROGRAMME

SUITE

3 Réformes législatives et réglementaires en vigueur

- Lois et décrets récents intéressant la gestion du personnel : contenu, entrées en vigueur, mesures transitoires
- Textes en préparation : anticiper sans sur-réagir, distinguer le droit positif du droit annoncé
- Incidences paie et administration du personnel : paramètres et documents à mettre à jour

4 Traduction opérationnelle : le plan d'action RH

- Liste de contrôle des pratiques à réviser immédiatement, classées par niveau de risque
- Modèles et procédures internes impactés : contrats, règlement intérieur, trames disciplinaires
- Questions-réponses sur les situations concrètes des participants

LES POINTS FORTS

- ✓ Rendez-vous d'actualité animé par un avocat qui plaide ces questions au quotidien
- ✓ Support documentaire avec références complètes de tous les arrêts et textes cités
- ✓ Liste de contrôle des pratiques à réviser, hiérarchisée par niveau de risque
- ✓ Format demi-journée en classe virtuelle, renouvelé à chaque session selon l'actualité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Décryptage d'arrêts traduits en conséquences pratiques pour les services RH
- ✓ Tableaux synthétiques avant/après pour chaque évolution majeure
- ✓ Support documentaire avec références vérifiées remis aux participants
- ✓ Questions-réponses sur les situations rencontrées par les participants

ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis (15 questions) en fin de formation, évaluation à chaud, puis évaluation à froid à J+90 sur la mise en pratique.

FINANCEMENT

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

ACCESSIBILITÉ

INLECIA s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.